

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE (PCAET)

POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE DES TERRITOIRES

La qualité de l'air a longtemps été le parent pauvre de la politique environnementale dans les territoires. En passant du PCET au PCAET, la loi a non seulement étendu le territoire concerné par cet outil de planification mais a aussi intégré l'enjeu « air ». Et pour cause, l'étude approfondie des paramètres qui déterminent les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants à effet sanitaire (PES) montre de nombreuses interactions : des actions en faveur du climat ou des énergies renouvelables peuvent dégrader la qualité de l'air et inversement.

« Lig'Air a pris conscience de cette transversalité atmosphérique depuis plusieurs années déjà, présente Abderrazak Yahyaoui, responsable des études de Lig'Air. Notre base de données traite, au travers des inventaires, l'ensemble des trois problématiques et établit les connexions. Nous repérons ainsi les effets antagonistes. Une action peut réduire les GES et dans le même temps augmenter les PES et inversement. Notre base de données englobe l'ensemble des secteurs visés

LES PLANS CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAUX (PCAET) SONT LA DÉCLINAISON LA PLUS LOCALE DE LA POLITIQUE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE. LA QUALITÉ DE L'AIR EST CETTE FOIS INTÉGRÉE À LA RÉFLEXION GLOBALE. LA BASE DE DONNÉES DE LIG'AIR, CONSTRUITE DE FAÇON TRANSVERSALE, EST DONC UN OUTIL DE RÉFÉRENCE POUR IDENTIFIER, DANS LE CADRE DE CETTE PLANIFICATION, LES ACTIONS QUI RÉPONDENT AUX TROIS ENJEUX.

par un PCAET : résidentiel, tertiaire, transport, agriculture, industrie, branche énergie et déchets. Enfin, la plupart des données sont disponibles au niveau communal. » Cette prise en compte de la transversalité atmosphérique permet, d'ailleurs, à Lig'Air d'animer, depuis 2013, l'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES).

Les données à la base de l'état des lieux

Au total, plus de dix milliards de données sont traitées et spatialisées chaque année par Lig'Air. Cette base est un outil incontournable pour le diagnostic territorial, première phase d'élaboration des PCAET, qui doit comprendre un état des lieux complet de la situation énergétique, incluant les potentiels de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables, l'estimation des émissions de gaz à effet de serre et de leur potentiel de réduction, l'estimation des émissions de polluants à effet sanitaire et de leur potentiel de réduction, l'estimation de la séquestration nette de CO₂ et de son potentiel de développement, la

...



édito

AGIR POUR L'AIR, AGIR POUR LA SANTÉ

L'agence nationale de santé publique évalue à 48 000 par an en France le nombre de décès prématurés. Son coût socio-économique est estimé à environ 97 milliards d'euros par an d'après un rapport sénatorial de juillet 2015. Agir sur la qualité de l'air, c'est aussi agir pour la santé humaine.

Les PCAET sont l'occasion pour les collectivités de se saisir de ce sujet. En ajoutant la qualité de l'air aux enjeux climat et énergie, la loi montre la voie d'une action locale sur ce critère essentiel pour la qualité de vie et l'attractivité de nos territoires. Des leviers efficaces existent à l'échelle des EPCI, établissements publics de coopération intercommunale, de plus de 20 000 habitants à qui il revient d'élaborer ces plans : bâtiments, transports, déchets, production d'énergie, agriculture, industrie... Chaque secteur est porteur de pistes de progrès à condition de sensibiliser tous les acteurs à ces enjeux comme le prévoit la loi.

L'expérience et la compétence de Lig'Air sur le suivi de la qualité de l'air font de notre association un partenaire de choix. De plus, les données d'émissions de polluants, de GES et de consommations d'énergie estimées par Lig'Air sont les données que l'OREGES diffuse aux territoires devant mettre en œuvre un PCAET. Solliciter l'accompagnement de Lig'Air, c'est aussi lui donner les moyens de poursuivre le travail accompli pour disposer de données toujours plus précises et mieux comprendre l'ensemble des interactions.

Une mission essentielle pour la construction de politiques cohérentes à la fois au niveau environnemental, économique et sanitaire.

Alix TERY-VERBE
Présidente de Lig'Air

QUALITÉ DE L'AIR EN RÉGION
CENTRE-VAL DE LOIRE

•••
présentation des réseaux d'énergie et l'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

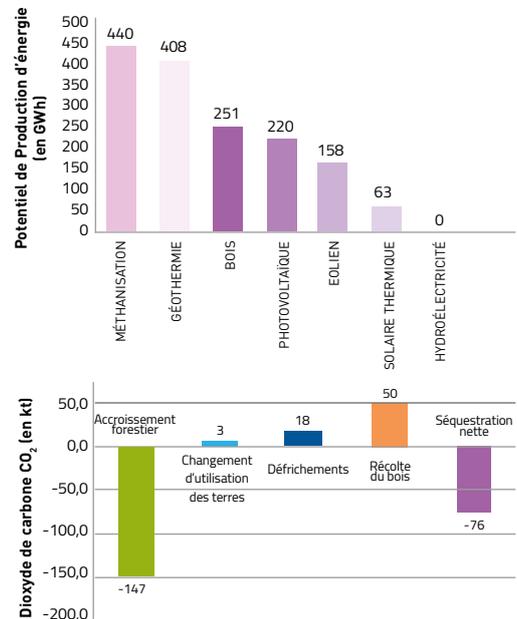
« Pour cette phase de diagnostic, les données élaborées par Lig'Air et l'OREGES sont à la disposition de tous, sous la forme de fiches territorialisées (disponibles en ligne sur le site de Lig'Air) et sous la forme d'extractions de données à la demande de l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) », souligne Audrey Sampedro-Lopez, chargée de projet OREGES.

Un partenariat
et un suivi stratégique

Les adhérents de Lig'Air (voir ci-contre) ont en plus la possibilité d'être accompagnés dans l'élaboration de leur PCAET par la participation de l'association aux comités de pilotage et/ou technique. Par ailleurs, ils bénéficient d'un tarif préférentiel pour la réalisation d'un état des lieux, qui répond à tous les items du diagnostic PCAET, à l'exception de la présentation des réseaux d'énergie et de l'analyse de la vulnérabilité au changement climatique. « Notre connaissance des données et des modèles sous-jacents nous permet d'en faire une analyse juste et de repérer les pistes

d'amélioration. Conscients des effets antagonistes, nous ciblons des actions gagnantes sur tous les plans. L'enjeu climatique se joue à l'échelon international. Les collectivités se doivent de contribuer à l'effort mais ont la responsabilité de trouver les solutions qui ne nuisent pas à long terme à la santé de leurs habitants. Nous pouvons les y aider, affirme Abderrazak Yahyaoui, la connaissance de ces effets antagonistes permet, par exemple, de prendre des dispositions qui limitent les nuisances sur l'air d'une action par ailleurs positive pour le climat. »

Une grande part du diagnostic peut donc être confiée à Lig'Air qui restera aux côtés de ses adhérents, en les accompagnants dans le suivi et la mise à jour des indicateurs du PCAET.



Dans le cadre d'un état des lieux PCAET, Lig'Air estime le potentiel de développement des énergies renouvelables d'un territoire et le met en rapport avec ses consommations énergétiques.



EN BREF

PCAET, LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
À L'ÉCHELON LOCAL

→ Quel est l'esprit de la loi ?

La Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 confie aux seuls EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants la mise en place de plans climat-air-énergie. Cet échelon est jugé représentatif des enjeux de mobilité et d'activité. La loi met fin à la superposition des plans climat antérieurs et généralise, de manière coordonnée, les politiques de lutte contre le changement climatique et de lutte contre la pollution de l'air sur une large partie du territoire national. Le PCAET se doit de ne pas être en contradiction avec les objectifs fixés dans le Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE), approuvé en 2012, ou du futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

→ Quels sont les objectifs ?

Les PCAET sont des outils essentiels de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), établie par la loi. Cette stratégie vise, par exemple, d'ici 2030, une réduction des émissions de GES de 40 % par rapport à 1990, une réduction de la consommation énergétique primaire d'énergie fossile de 30 % et une part de 32 % des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie.

DIFFÉRENCE PCET/PCAET

Le PCAET intègre l'enjeu « qualité de l'air » et son application s'étend à toutes les activités du territoire, alors que le PCET ne s'appliquait qu'au patrimoine direct et aux compétences de la collectivité. La périodicité passe de 5 à 6 ans avec un rapport public obligatoire au bout de trois ans. Le PCET ne concernait que les collectivités de plus de 50 000 habitants, quel que soit leur statut. Le PCAET concerne les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. En région Centre-Val de Loire, 37 EPCI sont concernés.



L'Agglo du Pays de Dreux : un diagnostic partagé, base du PCAET

Chantal Deseyne

est conseillère communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux en charge du développement durable. Elle revient sur la démarche du PCAET en cours d'élaboration et sur le partenariat avec Lig'Air dans la phase de diagnostic.

L'AGGLO DU PAYS DE DREUX A ENTAMÉ LA DÉMARCHE PCAET EN DÉCEMBRE 2017. DANS QUEL CONTEXTE INTERVIENT LA PRÉPARATION DE CE DOCUMENT ?

Le PCAET est une démarche obligatoire, inscrite dans le cadre de la politique climat énergie nationale en cohérence avec les orientations de la Région. Sur notre territoire, des actions sont déjà en cours puisque Dreux Agglomération s'était engagée dans un PCET avant l'élargissement de son périmètre pour constituer, en janvier 2014, l'Agglo du Pays de Dreux. Par ailleurs, nous nous sommes, depuis, engagés avec succès dans la labellisation CIT'ergie et Territoires à énergie positive, démarches exigeantes mais donnant accès à des subventions pour réduire notre impact environnemental.

QUEL EST L'ENJEU POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE VOTRE TERRITOIRE ?

Le PCAET est un document de planification transversal, qui a vocation à être traduit dans les orientations d'aménagement, comme les PLU ou les SCOT. Il participe à la prise de conscience des problématiques environnementales par tous les acteurs locaux et formule des préconisations. Les élus sont soucieux de la qualité de vie sur leur territoire mais souhaitent aussi souvent garder une certaine liberté d'action. L'objectif du PCAET est de les sensibiliser aux enjeux air, climat et énergie pour qu'ils soient petit à petit intégrés naturellement dans toutes leurs décisions. Nous n'avancerons qu'avec l'adhésion de tous.

POURQUOI AVEZ-VOUS CHOISI D'ASSOCIER LIG'AIR AU DIAGNOSTIC TERRITORIAL, PREMIÈRE PHASE DU PCAET ?

Le diagnostic est la base du plan d'action. Pour que la sensibilisation soit efficace, ce diagnostic doit être

partagé par tous et donc fondé sur des données et des analyses fiables. Dans cette logique, nous travaillons déjà avec Lig'Air depuis 2014, dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air, réalisée avec deux stations de mesure sur Dreux et Saint-Rémy-sur-Avre. Cela nous permet de disposer de données qui collent vraiment à la réalité locale. Nous avons donc naturellement souhaité nous inscrire dans la continuité, en confiant à Lig'Air le diagnostic concernant la consommation énergétique, les énergies renouvelables, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et la séquestration du carbone. Nous nous appuyons ainsi sur leur connaissance locale et leur savoir-faire reconnu.

APRÈS LA PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC, QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

Le plan d'action sera coconstruit par les élus sur la base des pistes de réduction proposées dans le diagnostic, pour répondre aux grands enjeux identifiés. 60 % des gaz à effet de serre sont émis par le secteur résidentiel et le transport routier, et les zones les plus urbanisées de Vernouillet et Dreux sont les plus concernées. Nous avons d'ailleurs déjà commencé à agir avec, par exemple, la mise en place d'une navette gratuite les jours de marché, de pistes cyclables ou l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Mais il faut aller plus loin.

Le suivi sera essentiel pour vérifier si les mesures adoptées sont satisfaisantes. Il faut chiffrer l'impact des efforts réalisés, si l'on veut convaincre le plus grand nombre. C'est ce que nous faisons lorsque nous organisons des opérations « défi » pour les écoles ou les communes. Nous encourageons des écogestes simples, puis nous mesurons les économies réalisées. C'est très concret et très motivant ! Le suivi du PCAET devra suivre la même logique, avec l'aide des données produites par Lig'Air.

DES ADHÉRENTS BIEN ACCOMPAGNÉS

Lig'Air est agréée pour la surveillance de la qualité de l'air de la région Centre-Val de Loire par le ministère en charge de l'Environnement. Dans le cadre de sa mission de service public, elle tient à la disposition de tous les données brutes d'émission (GES et PES) et de consommation énergétique ainsi que leurs répartitions. Elle édite quotidiennement des informations sur la qualité de l'air et des prévisions. De nombreuses données sont disponibles en ligne.

Dans le cadre d'un contrat associatif, les adhérents disposent de services complémentaires inclus dans leur adhésion annuelle, dont le montant est proportionnel au nombre d'habitants. Ils bénéficient de données analysées et d'envois spécifiques d'informations. Ils sont aussi accompagnés dans leurs projets, comme la mise en place d'un plan local d'urbanisme, d'un plan de déplacement urbain, d'un PCAET ou d'un nouvel aménagement. Lig'Air peut également intervenir en sensibilisation du public, des élus et leurs agents, nuisances olfactives, qualité de l'air intérieur dans les Établissements recevant du public (ERP), impact d'un plan ou d'un aménagement sur les PES et GES...

Retrouvez l'intégralité du contrat associatif sur www.ligair.fr.

Actus

La vie du réseau

Nouvelle présidence

Madame Alix Tery-Verbe, conseillère régionale déléguée auprès de la vice-présidente déléguée à l'éducation et à l'apprentissage, chargée du suivi des dossiers et actions concernant la prévention santé-environnement, a été élue nouvelle présidente de Lig'Air, le 11 avril 2018.

Certification

Dans la continuité de sa certification ISO9001, Lig'Air a obtenu la certification ISO9001 version 2015 en janvier 2018.

La pollution

Pollution pollinique

La surveillance des pollens a démarré le 27 février 2018. Les relevés hebdomadaires sont disponibles pour les trois sites de la région Centre-Val de Loire (Bourges-Orléans-Tours) sur www.ligair.fr.

Pollution agricole

- La campagne 2018 de surveillance des produits phytosanitaires dans l'air ambiant a commencé mi-mars 2018 sur 4 sites de la région.
- Dans le cadre de l'étude Repp'Air, un COPIL régional s'est déroulé en janvier 2018 à l'initiative de Lig'Air et de la chambre d'agriculture de la région Centre-Val de Loire après une première année de travaux. Cette étude nationale, d'une durée de 3 ans et demi, vise à affiner la compréhension des phénomènes impliqués dans les transferts de produits phytosanitaires vers le compartiment aérien et à intégrer cette question dans le conseil auprès des agriculteurs.

Pollution industrielle

La campagne de surveillance 2018 des dioxines et furanes ainsi que des métaux lourds autour de l'usine d'incinération des ordures ménagères de l'agglomération d'Orléans s'est déroulée de mi-mars à mi-mai 2018.

L'accompagnement des acteurs

PCAET Agglo du Pays de Dreux

Lig'Air a réalisé l'état des lieux des émissions PES et GES et de la production d'énergies renouvelables en mars 2018 dans le cadre du diagnostic PCAET de l'Agglo du Pays de Dreux. Deux autres états des lieux sur la séquestration carbone et la consommation énergétique finale et potentiel énergétique (toutes ENR) seront à produire pour mai 2018.

L'Oréges

Comité annuel des partenaires

Il s'est réuni le 10 avril 2018 et a permis de présenter le bilan de l'activité 2017 et le programme 2018.

La communication

Sensibilisation

Le 5 avril, Lig'Air a sensibilisé des scolaires à la Maison Familiale Rougemont de Tours.

Conférences

- Préfecture du Loir-et-Cher : présentation de l'arrêt préfectoral de gestion des épisodes de pollution dans le Loir-et-Cher du 16 novembre 2017 aux chefs de service le 17 janvier 2018.
- Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé : présentation du bilan qualité de l'air extérieur et sensibilisation à la qualité de l'air intérieur dans le cadre d'un colloque « Santé Environnement » organisée par la FRAPS du Loiret, le 23 janvier.
- Assises européennes de la transition énergétique : Lig'Air a participé à la 19ème édition de ces rencontres qui se déroulaient à Genève, en Suisse du 30 janvier au 1er février.
- ARS-Agence Régionale de Santé : présentation du bilan de mesure des pesticides en région Centre-Val de Loire, à destination d'agents des services de l'état, à Orléans, le 22 février.
- Mairie Saint-Palais : présentation de l'étude sur l'évaluation de la qualité de l'air à Saint-Palais réalisée en 2017, à la mairie le 30 mars.

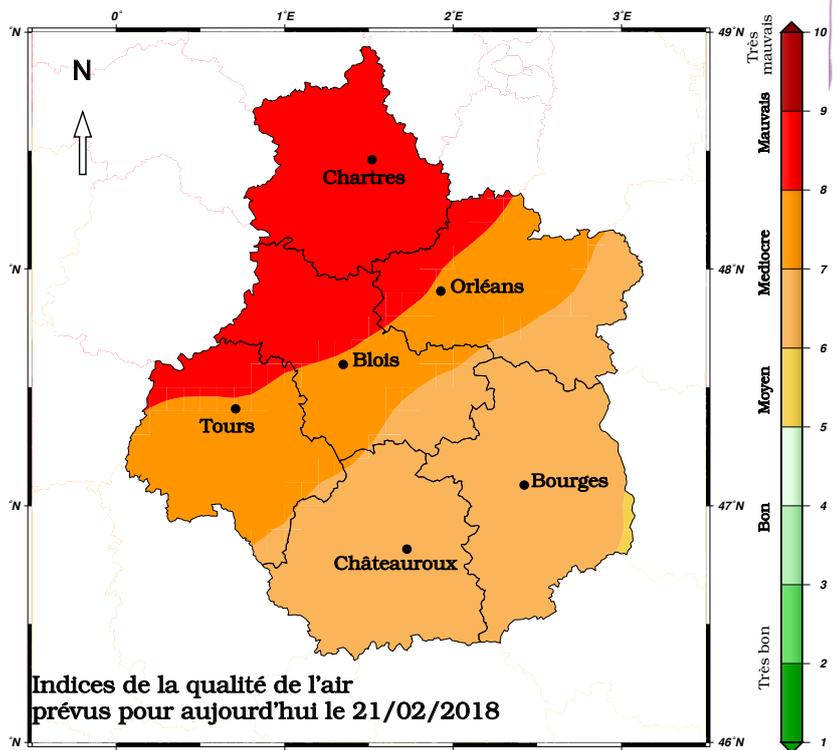
- SCEVE-association des habitants pour la vie du quartier Banner Châteaudun Dunois : présentations du bilan de la qualité de l'air sur l'agglomération orléanaise et du super site dédié au suivi des particules en collaboration avec le laboratoire ICARE (CNRS), le 3 avril à Orléans.

- COMPOLA 2018 : présentation de l'étude sur les émissions atmosphériques des autoroutes du Maroc à la 4^e édition du colloque francophone « COMBustion et POLLution Atmosphérique », au Maroc, du 23 au 26 avril.

Audition

Lig'Air a participé à l'audition d'ATMO France à l'Assemblée nationale dans le cadre de la mission commune d'information sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques le 8 février 2018.

Indices de la qualité de l'air prévus pour le 21/02/2018



C'est l'indice maximal (qualité de l'air mauvaise) observé dans l'Eure-et-Loir les 21 et 22 février, à l'est du Loiret les 8 et 21 février et dans l'Indre-et-Loire le 22 février 2018.

8

Globalement, la qualité de l'air a été bonne pendant ces premiers mois de l'année 2018 à l'exception de quelques jours en février, touchés par des épisodes de pollution aux particules en suspension.

Le seuil d'information et de recommandation pour les particules fines (PM₁₀) a été dépassé le jeudi 8 février dans le Loiret et du 21 au 22 février 2018 sur l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire et l'est du Loiret. Ces épisodes se sont déroulés lors de conditions météorologiques anticycloniques et des températures froides favorisant l'accumulation d'émissions locales notamment liées au chauffage, au trafic routier et à l'industrie.

Indices ATMO et Indices de la qualité de l'air

Zone surveillée	Indices majoritaires pendant les 4 mois	Maxima des indices	Dates de ces maxima	Nb de jours de dépassements en 2018
Blois	4	7	08/02	0
Bourges	4	6	08-21-22-24/02 - 21/04	0 (max des 2 stations)
Chartres	4	8	21-22/02	2
Châteauroux	4	7	22/02	0
Dreux	4	8	21-22/02	3
Montargis	4	8	08-21/02	2
Orléans	4	7	21/02	1 (max des 2 stations)
Tours	4	8	22/02	1 (max des 2 stations)

Les dépassements de seuils

PM₁₀ - Valeur limite : 50 µg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an